



République et canton de Genève

AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**le Conseil municipal de la commune de Gy
est convoqué pour une séance extraordinaire
le mardi 2 juin 2020 à 19h15.**

En raison des normes liées au Covid19, la séance aura lieu à la
salle GYVI

**La séance ne sera pas public mais sera diffusée en
direct sur notre site internet www.mairie-gy.ch.**

Ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020
2. Prestation de serment des conseillers municipaux dans les mains du maire
3. Election du bureau du conseil municipal
4. Nomination des membres aux diverses commissions

1251 Gy, mai 2020